Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Rapport d'Orientations Budgétaires

Communauté de communes de Puisaye-Forterre
17 février 2025

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

SOMMAIRE

Table des matières

I.	**Eléments de contexte**	**3**
II.	**Les principales dispositions de la loi de finances pour 2025**	**5**
III.	**La Communauté de communes Puisaye-Forterre**	**6**
III.1.	**Le bilan financier 2021-2024**	**6**
III.2.	**Le bilan de l'ensemble des budgets**	**9**
III.3.	**Etat de l'endettement**	**11**
III.4.	**Prévisions pour 2025 et années suivantes**	**12**
III.4.1.	**Les prévisions de fonctionnement**	**12**
III.4.2.	**Les prévisions d'investissement**	**14**

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Préambule

Le Code Général des collectivités en son article L 2312-1 prévoit, préalablement au vote du budget, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Il permet d'informer sur la situation de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires. C'est un temps fort de l'élaboration budgétaire et financière de l'année.

Le contenu de ce rapport encadré par les articles D 2312-3 et D5211-18-1 du code des collectivités, précise les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et qui comptent plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département ; il fait l'objet d'une publication.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les objectifs du DOB sont donc :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget unique,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

I. Eléments de contexte

À l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.
La France continue de faire face à des défis économiques, notamment en matière de croissance. Les prévisions de croissance peuvent être modérées, ce qui impacte les recettes fiscales.
Après une période d'inflation élevée, les autorités surveillent de près l'évolution des prix. La gestion de l'inflation est cruciale pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages et la stabilité économique.
La France s'efforce de réduire son déficit public.
Les dépenses publiques restent élevées, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et des aides sociales. Le gouvernement doit trouver un équilibre entre le soutien aux services publics et la nécessité de maitriser les dépenses.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

Evolution des taux d'intérêt

Passés de 4,5 % à 3,3 % en moyenne entre 2023 et 2024, la baisse des taux de crédit immobilier ralentit en ce début d'année 2025. Il est encore trop tôt pour dire si la tendance sera durable

Les demandes d'aide des partenaires

Tous nos partenaires (associations, gestionnaire de structures, …) notamment de la petite enfance et de l'enfance jeunesse, subissent également l'inflation des coûts de fonctionnement sans pouvoir toujours la répercuter sur leurs usagers.

Ainsi, les demandes de soutien augmentent sensiblement. Il nous faut être attentif à maîtriser ces dépenses qui représentent une somme très importante dans notre budget de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

II. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2025 concernant la Communauté de Puisaye-Forterre

Revalorisation forfaitaire des bases

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases en 2025 sera autour de +1.7 %.

Pour mémoire, 2023 avait connu une progression record de 7.1% puis 3.9 % en 2024.

Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement des Collectivités d'un montant de 27,2 milliards d'euros en 2024 progresserait de 290 M€ pour atteindre le montant de 27 490 000 000 €.

Le Fonds de Péréquation Des Ressources Intercommunales et Communales

En 2024, l'ensemble intercommunal de Puisaye Forterre a été attributaire du FPIC à hauteur de 1 075 362 €. En 2025, la Communauté de communes proposera de conserver la répartition de droit commun entre communes et intercommunalité sur la base d'une enveloppe d'environ 1 000 000 € en raison d'une baisse de la population

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

III. La Communauté de communes Puisaye-Forterre

III.1. Le bilan financier 2021-2024

Section de fonctionnement et capacité d'autofinancement du budget principal

en K€	2021	2022	2023	2024
Total charges réelles de fonctionnement	**11819**	**12284**	**12984**	**14889**
Charges à caractère général	722	680	785	844
Dépenses de personnel	1802	1918	1990	2160
(nettes des atténuations de charges)				
012 - Charges de personnel	1849	1978	2056	2220
013 - Atténuation de charges RH	47	60	66	60
Attributions de compensation	5523	5609	5611	5603
FNGIR	1371	1371	1371	1371
Autres atténuations de produits	7	14	119	70
Autres charges de gestion courantes	2349	2595	3028	4807
Charges financières	38	29	55	26
Charges exceptionnelles	7	68	25	8
Total recettes réelles de fonctionnement	**13365**	**13697**	**15475**	**15889**
Produits des services	172	282	436	185
Produits des impôts directs	10032	10521	12032	12403
Autres impôts (dont GEMAPI)	256	278	391	347
FPIC	424	423	391	416
Dotation globale de fonctionnement	1266	1258	1211	1353
Autres dotations et participations	1122	835	1002	1171
Autres produits	93	100	12	14
Epargne Brute	**1546**	**1413**	**2491**	**1000**
Taux d'épargne brute	**11,57%**	**10,32%**	**16,10%**	**6,29%**
Remboursement du capital des emprunts	210	247	257	173
Epargne nette	**1336**	**1166**	**2234**	**827**
Taux d'épargne nette	**10,00%**	**8,51%**	**14,44%**	**5,20%**

Les dépenses sont constituées :

- ✓ des attributions de compensations versées aux communes membres (1er poste de dépenses) ;
- ✓ des autres charges de gestion courante dont 3.7 M€ de subventions aux budgets annexes et 0.7 M€ de subventions aux associations ;
- ✓ des dépenses de personnel qui représentent 15% des dépenses réelles de fonctionnement ;
- ✓ des charges à caractère général qui représentent 6% des charges réelles de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

La somme des attributions de compensation (AC) d'un montant de 5,6 millions d'euros en 2024 et du FNGIR de 1,4 millions d'euros représente 47% des charges réelles de fonctionnement.

Cela signifie que le budget effectif de la communauté de communes de Puisaye Forterre est d'environ 8 M€ pour un budget global de 15 M€.

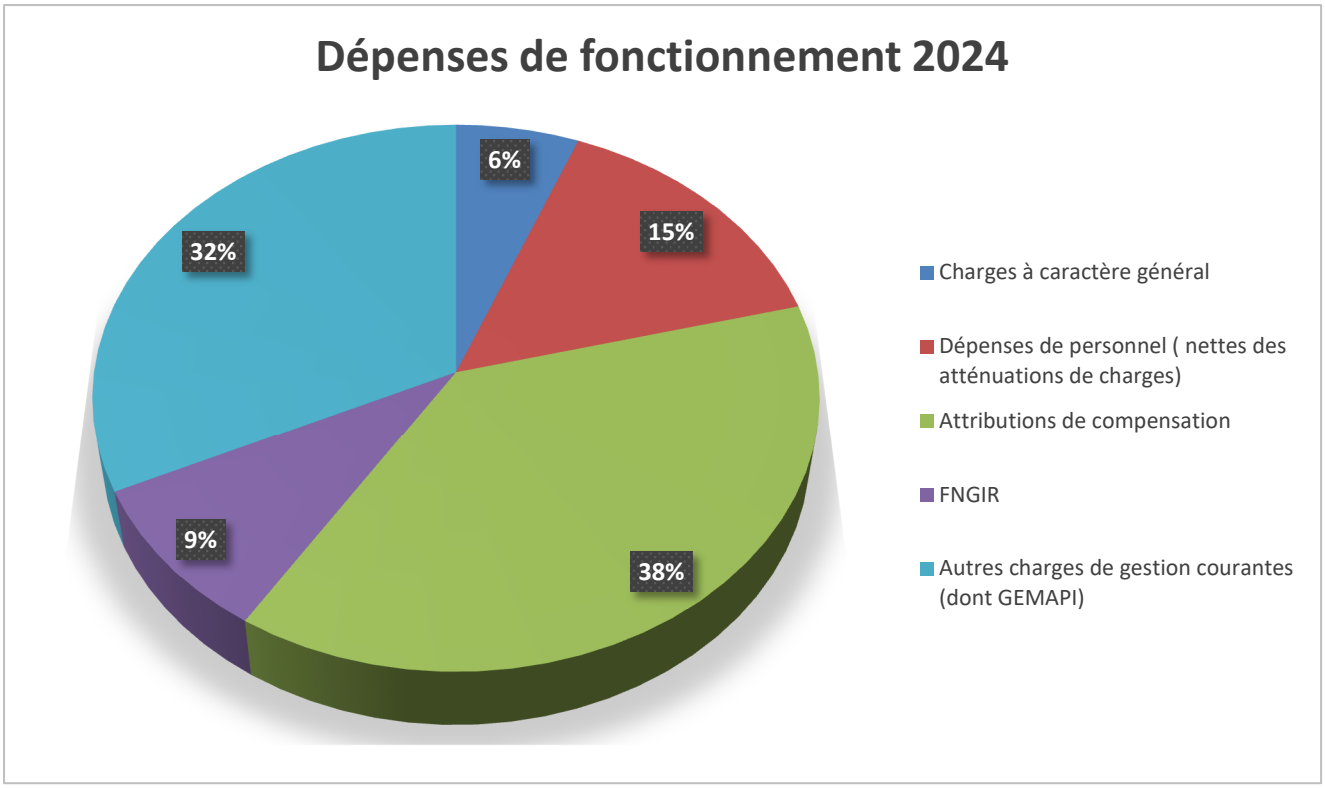

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 16 M€ sont principalement composées des produits de la fiscalité directe locale (produits des ménages et fiscalité professionnelle). La CCPF bénéficie également de la Dotation globale de fonctionnement et du FPIC.

Section d'investissement, solvabilité de la Communauté et fonds de roulement

En 2024, la Communauté a réalisé 3.3 millions d'euros d'investissement et perçu 3,8 millions d'euros de subventions et de FCTVA sur le budget principal.

Compte tenu de la mobilisation d'emprunt en 2024, la capacité de désendettement passe de 1,2 années à 2,6 années.

en K€	2022	2023	2024
Dépenses réelles d'investissement	1157	3430	3300
Recettes réelles d'investissement	530	401	3875
(hors emprunt)			
Solde investissements	**627**	**3029**	**575**
(hors emprunts)			
Remboursement du capital	247	257	196
Solde section investissement	**874**	**3 286**	**771**
CAF brute	1 412	2 491	1000
Besoin de financement après CAF brute	-538	795	-229
Emprunt mobilisé	1504	0	1000
Evolution du fonds de roulement	2 042	-795	1 229
Capital restant dû au 1er janvier	2 022	3 278	2752
Capital restant dû au 31 décembre	**3 278**	**3 021**	**2556**
Capacité de désendettement	**2,3**	**1,2**	**2,6**

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

III.2 Le bilan de l'ensemble des budgets

En 2024 les budgets annexes, au nombre de 11, représentent 13.1 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et 11.2 millions d'euros de dépenses d'investissement.

Les budgets annexes sont : l'enfance jeunesse, les bâtiments économiques, l'école de musique, les maisons de santé, le centre aquatique, le CNIFOP, les déchets.

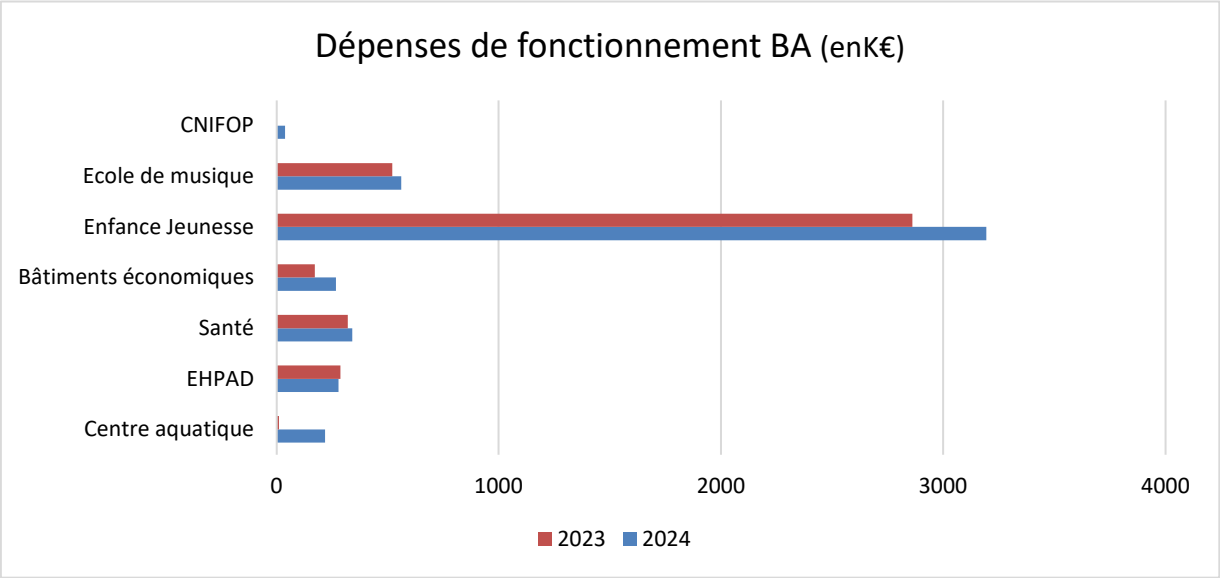

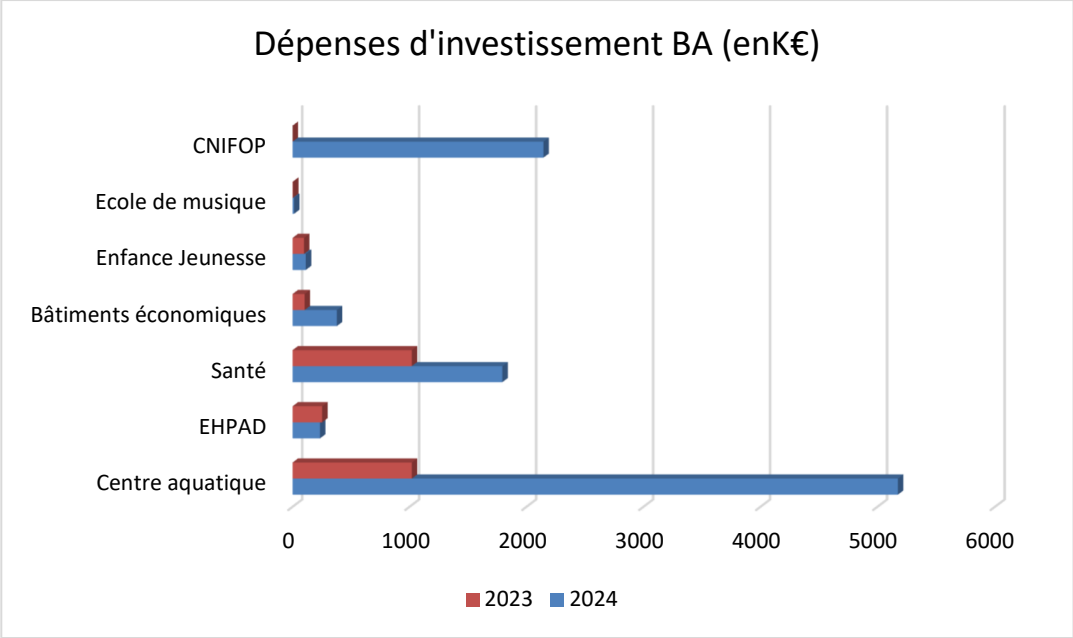

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

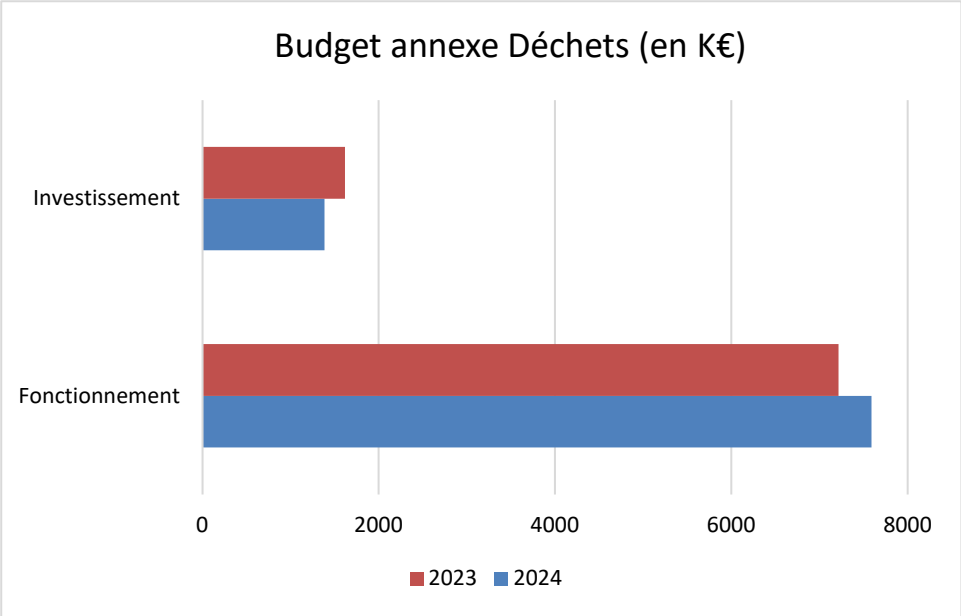

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

III.3 Etat de l'endettement

La dette s'élève au 1er janvier 2025 à 14,862 Millions d'€.
Elle se répartit entre le budget annexe de l'EHPAD de Saint Amand (37 %), le budget annexe du centre nautique (20%), le budget principal (17 %), le budget des déchets (10 %), le budget annexe santé pour 5 % et les autres budgets pour les 11% restants.
Il convient de rappeler que l'annuité de la dette des budgets annexes de l'EHPAD, des bâtiments industriels et des maisons de santé est couverte par des loyers.

Budgets	2024	2025	Part
RESIDENCE CAFFET	5 770,46	5 536,12	37,25%
BUDGET PRINCIPAL	1 729,61	2 556,44	17,20%
GEST° DES DECHETS	1 655,62	1 433,76	9,65%
MAISON DE SANTE	838,33	777,87	5,23%
BATIMENTS INDUSTRIELS	701,62	640,3	4,31%
CENTRE AQUATIQUE	3 108,69	2 963,17	19,94%
CRECHE MULTI ACCUEIL	94,99	79,23	0,53%
CNIFOP	925	875	5,89%
Total	**14 824,32**	**14 862,54**	**100%**

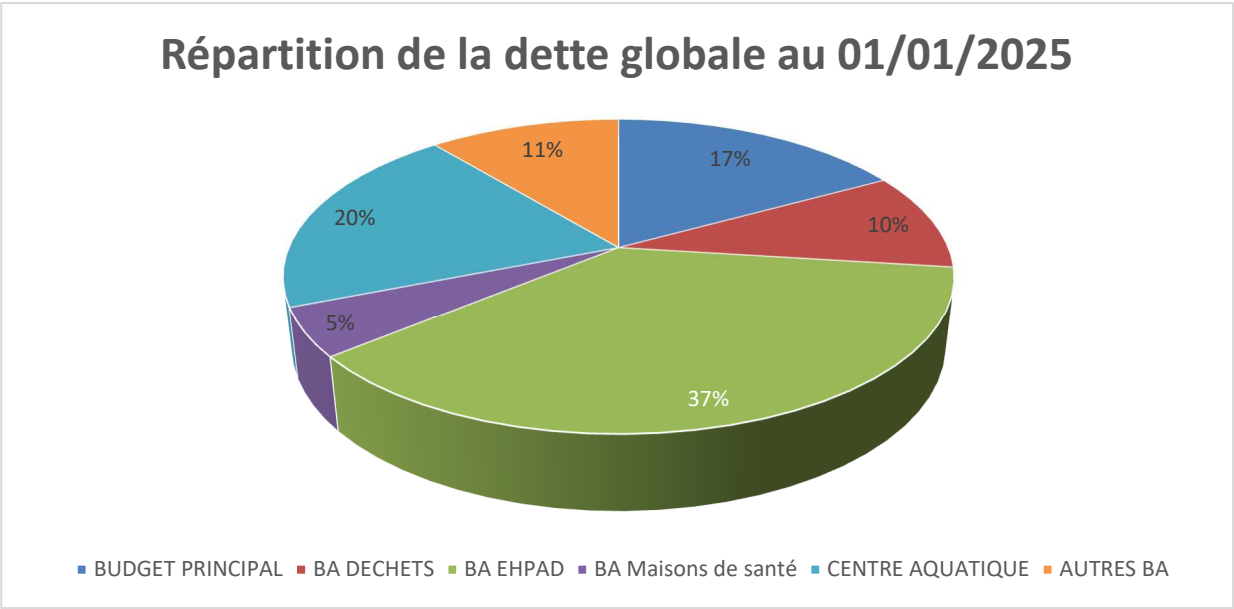

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

III.4 Prévisions pour 2025 et années suivantes

III.4.1 Les prévisions de fonctionnement

En dépenses :

En 2025, le niveau des attributions de compensation atteint 5.6 millions d'euros soit la même somme qu'en 2024.

Sauf nouveau transfert de compétences, le montant des AC ne prévoit pas d'évoluer.

Charges de personnel

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des effectifs depuis 2021 jusqu'à aujourd'hui. Au 1er janvier 2025, la Communauté de communes compte 115 agents pour 104.97 ETP.

Comparatif effectif du 01-01-2021 au 01-01-2025
(en dehors des emplois non permanents et des saisonniers)

Année	Nbre postes ouverts	Effectif au 1er janvier	Non pourvus	Titulaire	Contractuels	Contrats aidés
2021	112	109	2	68	41	1
2022	118	116	2	69	47	0
2023	119	111	8	62	49	0
01.2024	121	111	10	59	52	0
01.2025	123	115	8	60	55	0

La répartition par catégorie des agents en poste est la suivante (1er janvier 2025) :
- Catégorie A : 25 agents
- Catégorie B : 23 agents
- Catégorie C : 67 agents.

Ces 115 agents représentent 104.97 ETP.

Entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024, les effectifs ont évolué de la manière suivante :

- ✓ Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à 35/35ème sur la Crèche de Courson-les-Carrières.
- ✓ Création d'un poste d'adjoint jeunesse à 35/35ème sur le pôle enfance-jeunesse.
- ✓ Création d'un poste d'adjoint parentalité à 35/35ème sur le pôle petite-enfance.
- ✓ Création d'un poste d'agent technique polyvalent à 35/35ème sur le pôle gestion des déchets.
- ✓ Création d'un poste de Secrétaire Générale à 35/35ème sur le pôle stratégique.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

En 2025 il est prévu d'ouvrir les postes suivants :

- ✓ Un agent administratif chargé de l'accueil et du secrétariat à 35/35ème au nouveau siège de Saint-Fargeau.
- ✓ Un agent technique polyvalent à 35/35ème au service Patrimoine dans la filière technique (poste créé lors du Conseil communautaire du 20-01-2025).

Financement des budgets annexes

Le financement des budgets annexes nécessite le versement de subventions d'équilibre depuis le budget principal pour un montant global de 4,8 M€.

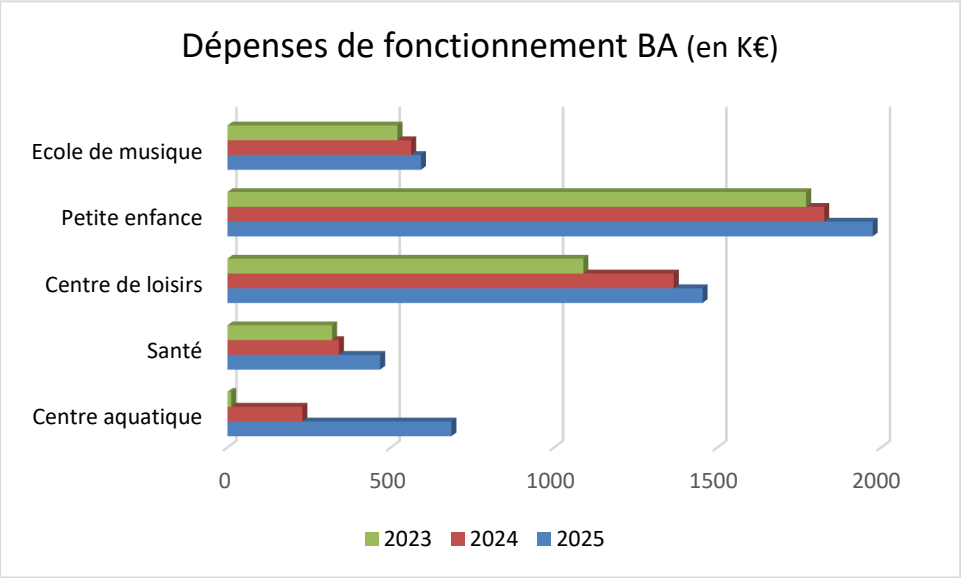

En recettes :

Fiscalité directe

En 2025, la Communauté de communes bénéficiera de la progression des bases fiscales par la loi de finances 2025 pour le foncier bâti et non bâti, ainsi que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ce qui représente environ 200 000 €.

Le projet de budget 2025 n'envisage pas de faire évoluer les taux d'impositions.

Dotations et subventions

La dotation d'intercommunalité baissera légèrement (- 20 K€) et les autres dotations seront en légère augmentation dans leur montant.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250217-024_2025-DE

III.4.2 Les prévisions d'investissement

L'année 2025 verra la poursuite de mise en œuvre d'un suivi des opérations d'investissement pluriannuelles grâce aux autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) en investissement :

- ✓ "Documents d'urbanisme " : finalisation des PLUI en cours (Cœur de Puisaye, Portes de Puisaye Forterre, SCOT, etc…)
- ✓ Sports "Centre aquatique Intercommunal"
- ✓ Développement local : Métiers d'art – "CNIFOP" (fin de paiement des travaux)
- ✓ "Maisons de santé" (fin de paiement des travaux à Courson et nouveaux travaux à Bléneau)
- ✓ Aménagement du siège de la CCPF
- ✓ Développement touristique "Mobilité douce" (Voie verte)
- ✓ Bâtiments enfance jeunesse" : Saint-Fargeau

Les autres projets majeurs d'investissement hors AP de la collectivité sont répartis selon les pôles suivants :

- ✓ Développement Economique : poursuite de l'aménagement de zones d'activités pour renforcer l'offre de terrains commercialisables afin de pouvoir accueillir des entreprises, facteur de création de richesses et d'attractivité du territoire.
- ✓ Gestion des déchets : couverture définitive d'alvéoles
- ✓ Patrimoine : Renouvellement et modernisation des matériels nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité (véhicules, informatique, locaux, etc…)